

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votant par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.87/09.20**

**Objet :** Cession foncière  
Bande de terrain de 46 m<sup>2</sup>, cadastrée AL n°1109, située au n°11 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny

**Délibération n°: D.87/09.20**

**Objet : Cession foncière**

**Bande de terrain de 46 m<sup>2</sup>, cadastrée AL n°1109, située au n°11 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny**

Monsieur GIMAY indique que la Ville de Lillebonne est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AL n°1094, située n°11 Boulevard de Lattre de Tassigny. Le propriétaire de la parcelle riveraine, cadastrée AL n°923, entretient depuis plusieurs années le talus longeant sa propriété, talus qu'il croyait, de toute bonne foi, être sa propriété.

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé à cette personne d'acquérir à titre gratuit ce talus qui représente une bande de terrain ; les frais de bornage étant laissés à sa charge.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation de fait ci-dessus précisée, par la cession à titre gratuit de la bande de terrain de 46 m<sup>2</sup>, cadastrée parcelle AL n°1109, située au N°11 Bd de Lattre de Tassigny, appartenant au domaine privé de la commune de Lillebonne,

Considérant l'accord intervenu, dans ce cadre, entre la Ville de Lillebonne et l'acquéreur,

Considérant l'avis émis par France Domaine le 8 septembre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession à titre gratuit par la Ville de Lillebonne à Monsieur Philippe HESLOT, de la bande de terrain de 46 m<sup>2</sup>, cadastrée parcelle AL n°1109, située au n°11 Boulevard de Lattre de Tassigny ; les frais de bornage étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signés au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*

